

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression en cohérence avec les amendements de suppression des articles 16 et 17.